



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Niocan inc. (la « Société ») aura lieu aux bureaux de **Blakes, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./ s.r.l. situés au 1, Place Ville-Marie, Bureau 3000, Montréal, Québec H3B 4N8 à 10 heures, heure de Montréal, lundi le 22 juillet 2019**, aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport de la direction et les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année qui s'ensuit;
3. nommer les auditeurs pour l'exercice en cours et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution visant la ratification et la confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société, le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Une copie du formulaire de procuration pour l'assemblée est également incluse.

FAIT à Montréal (Québec) le 20 juin 2019.
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

[signé]

Hubert Marleau
Président du conseil d'administration,
président et chef de la direction

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Si vous ne pouvez assister personnellement à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Services aux Investisseurs Computershare Inc., dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément aux directives indiquées dans la procuration ou, à défaut, de la manière indiquée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe. Veuillez vous référer à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe pour plus de détails.

Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit des actions ordinaires de la Société puisque ces actions sont enregistrées au nom d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un autre intermédiaire, ou au nom d'une agence de compensation, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.